



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 mai 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-cinq mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 25
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 mai 2021

Présents : Christian DUMAS, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Émilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Aurore PRIEST, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Guillem LEROUX, Sandrine RIGAUX, Thierry GOMES, Anne-Cécile MERCIER, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

Absents excusés :

Arnaud JEAN, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY.

Absents :

Magalie PIAT.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h30

Secrétaire : Maël DIONG

SPORT

DL.21.035 - Convention de partenariat inscription/chronométrage pro-timing « échappées ingrèennes »

Hélène LORME expose :

La Ville d'Ingré organise la 1^{ère} édition des échappées ingrèennes, le 2 juillet 2021. Cette manifestation regroupe une course/marche de 5 km et une course de 10 km.

La Ville d'Ingré a désigné comme prestataire pour le chronométrage de ces 2 courses, ainsi que pour les inscriptions en ligne, la société PRO-TIMING.

Cette convention a pour objet de fixer les modalités du partenariat entre la Ville d'Ingré et la société Pro-Timing, pour la gestion des inscriptions des échappées ingrèennes.

Après présentation en commission « Éducation – Jeunesse – Petite Enfance – Sport et Culture » du 12 mai 2021, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de valider la convention.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le **26 MAI 2021**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **28 MAI 2021**

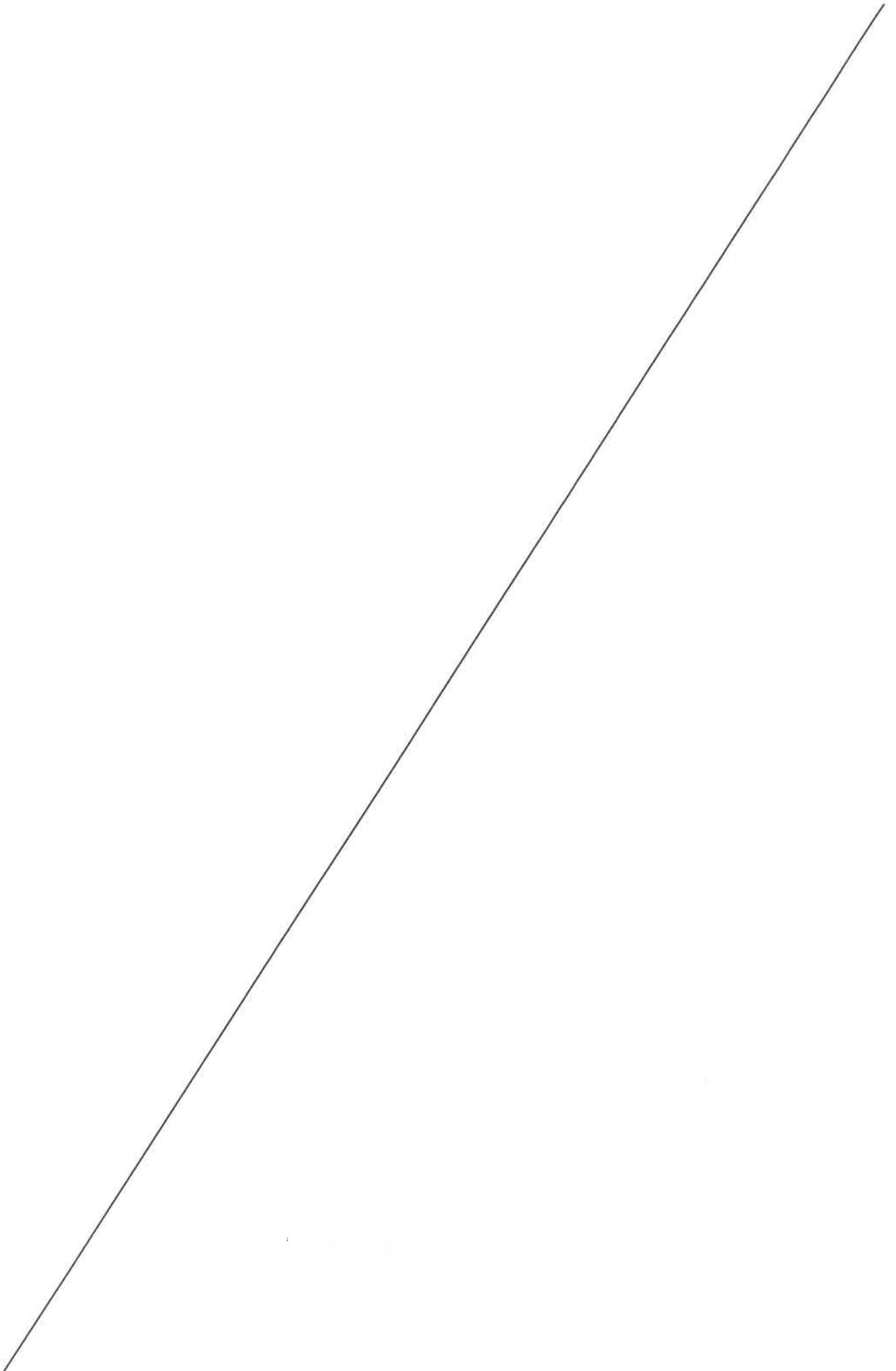
Publication le : **28 MAI 2021**

Notification le : **28 MAI 2021**



Le Maire

Christian DUMAS



Acte à classer**DL-21-035**

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-05-28T11-12-18.00 (MI230371191)

Identifiant unique de l'acte : 045-214501694-20210526-DL-21-035-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Convention de partenariat inscription/chronométrage
pro-timing "échappées ingrénées"

Date de décision : 26/05/2021



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.4. Autres types de contrats

Acte : DL.21.035 - SPORT - Convention de partenariat inscription et chronométrage pro-timing pour les échappées ingrénées.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 28/05/21 à 11:12

Date 28/05/21 à 11:12

Date 28/05/21 à 11:18

Par LE TUMELIN Sylvie

Par LE TUMELIN Sylvie